

Le point d'accès au droit est un lieu d'accueil et de permanences juridiques de proximité confidentiel et gratuit.

Vos démarches...

Au point d'accès au droit, il vous est possible de retirer des **formulaires**, notamment pour les demandes suivantes:

Demande d'aide juridictionnelle

Si vos ressources financières sont insuffisantes pour votre procès, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de l'Etat, appelée aide juridictionnelle. Tout ou partie de vos frais de procédure seront alors pris en charge.

Les requêtes aux Juges des Affaires Familiales (JAF)

Cette requête est remplie après divorce, séparation de corps ou séparation hors divorce pour fixer ou modifier la résidence des enfants mineurs, le droit de visite et d'hébergement et le montant des contributions alimentaires.

Les dossiers de surendettement

Si vous n'arrivez plus à rembourser vos dettes non professionnelles, telles que vos charges courantes et/ou mensualités de crédits, vous pouvez déposer un dossier de surendettement. La procédure est totalement gratuite et ouverte aux personnes physiques de bonne foi.

Adresse et Plan d'accès

Point d'Accès au Droit
2 Bis Place du château 41200
Romorantin-Lanthenay
Tél. 02.54.96.97.85
pad.romo@orange.fr



SITUATION :
Nous nous situons à côté de la sous-préfecture dans les anciens locaux du Tribunal d'Instance

Liens pratiques

www.justice.fr
www.service-public.fr
www.cdad41.org



Point
d'accès
au droit

Accueil et information de proximité



**Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

Des Permanences D'information Juridique

Le point d'accès au droit (PAD) de Romorantin-Lanthenay est un lieu d'accueil et de permanences juridiques de proximité où des professionnels du droit, d'institutions et d'associations vous reçoivent pour répondre à toute demande d'information juridique.

Consultations sur rendez-vous au 02.54.96.97.85

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.) : informe sur les droits de la famille tels que les séparations, enfants, vie maritale, PACS, mariage, divorce...

Tous les mercredis matins du mois.

DEFENSEUR DES DROITS : défend les droits et libertés individuelles dans le cadre des relations avec les administrations (caf, impôts, pôle emploi...), les droits des enfants, lutte contre les discriminations.

1er mardi après-midi

HUISSIER : Il renseigne sur le constat d'huissier en diverses matières, sur la procédure civile d'exécution (signification et exécution d'actes, exclusion locative, loyer impayé, saisie de biens...)

2ème vendredi matin du mois

MEDIATRICE FAMILIALE : accompagne les membres d'une même famille dans une démarche de solutions amiables des conflits familiaux (divorce, séparation, succession...)

1er et 4ème jeudi matin du mois

C.L.C.V :

(consommation, logement et cadre de vie) : accompagne les particuliers dans le règlement des litiges personnels, les informe, défend l'intérêt collectif des consommateurs.

3ème mardi après-midi du mois

NOTAIRE : sujet de droit en matière de succession, famille, contrat de mariage, immobilier, patrimoine...

3ème jeudi après-midi du mois

DROIT DES ASSURANCES : vous délivre une information pratique et pédagogique sur l'assurance, tous publics

2ème lundi matin du mois

DROIT DU TRAVAIL : toutes questions relatives au Travail, tous publics

1er et 4ème lundi après-midi

L'UDAF 41 (Union départementale des Associations Familiales de Loir & Cher) : renseigne sur les mesures de protection judiciaire des majeurs (curatelle, tutelle, mise sous protection des majeurs, des mineurs) et les alternatives (accompagnement social, rédaction des requêtes, établissement du compte de gestion ...)

4ème jeudi après-midi

UFC QUE CHOISIR (Défense du Consommateur) : l'association est au service des consommateurs pour les informer, les conseiller et les défendre.

Tous les mercredis après-midis du mois

ECRIVAIN PUBLIC : Pour les personnes qui ont besoin d'une aide dans la rédaction de leurs courriers administratifs ou juridiques.

2ème et 4ème mardi après-midi

CRIB 41 : conseille toutes les associations afin de faciliter leur fonctionnement

4ème lundi après-midi

CONCILIATEUR de JUSTICE : Il permet de trouver une solution à l'amiable dans un conflit entre personnes privées (conflit entre particuliers ou avec une entreprise) et en dehors de tout procès.

1er Mercredi et 2ème jeudi du mois, toute la journée

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME : des bénévoles répondent à vos questions et vous informent sur les démarches liées à votre séjour en France.

3ème jeudi matin

ACTION LOGEMENT : accompagne les salariés quels que soient leur budget et leur projet logement. Aides à l'accès au logement, à devenir propriétaire, financières pour réaliser des travaux, aide personnalisée confidentielle pour les salariés en difficultés.

1er et 3ème mardi après-midi du mois

sur R.D.V. AU 02.54.44.64.33

A.D.I.L EIE 41 : Pour tout renseignement sur le droit du logement, conseils techniques et financiers en énergie, (insalubrité, gestion contrat de location, prêt à la rénovation, malfaçon..)

1er et 2ème jeudi après-midi du mois

sur R.D.V. Au 02.54.42.10.00

FRANCE VICTIMES 41 (association d'aide aux victimes) :

Accompagne les victimes d'infractions pénales et les aide à surmonter leurs difficultés psychologiques, juridiques et matérielles dans les démarches.

1er, 3ème et 4ème jeudi du mois, toute la journée

sur R.D.V. Au 02.54.33.39.63

GUICHET SANTE 41

Ecoute, informe, oriente et accompagne votre parcours santé.

1er et 3ème mardi matin du mois, sur RDV au 02 54 58 66 23